

<https://47.snuipp.fr/Trop-chaud-dans-les-classes-Concretement-on-fait-quoi>



Trop chaud dans les classes...

Concrètement on fait quoi ?

- Paritarisme - SSCT -

Date de mise en ligne : jeudi 22 juin 2017

Dernière mise à jour : 22 juin 2017

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Nous sommes interpellés par de nombreuses écoles inquiètes des conditions d'accueil des élèves en ces périodes de fortes chaleurs. Puisqu'aucun texte législatif ne fixe de seuils de températures acceptables dans les classes (contrairement à d'autres pays), le SNUipp-FSU 47 vous propose une démarche à suivre qui relève du bon sens, en attendant des dispositions législatives devenues indispensables sur cette question.

MARCHE A SUIVRE

1 - Si je trouve que la température à l'intérieur de la classe est excessive, je contacte la mairie qui est responsable des locaux scolaires.

2 - Si la mairie n'a pas de propositions satisfaisantes à proposer (clim, autres locaux...), je remplis une fiche de Santé Sécurité au travail.

3 - Ne nous mentons pas : rien de concret ne vous sera proposé suite à cet envoi. Le SNUipp-FSU 47 prend ses responsabilités pour faire évoluer la législation et vous permettre de passer cette période dans des conditions acceptables, sans vous mettre en danger légalement. En effet, le droit de retrait ne peut pas être utilisé dans cette situation.

Par contre, dans un premier temps, pour avoir une posture professionnelle irréprochable, vous devez prendre des mesures conservatoires pour préserver la santé des élèves : les faire boire, les rafraîchir et si besoin éviter de rester dans les classes.

Dans un second temps, nous vous invitons à informer les familles des conditions d'accueil de leurs enfants.